

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

|   |                           |                           |   |
|---|---------------------------|---------------------------|---|
| <b>HELHa Gilly</b> Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY               | Tél : +32 (0) 71 15 98 00 | Fax :                     | Mail : <a href="mailto:sante-gilly@helha.be">sante-gilly@helha.be</a>       |
| <b>HELHa Jolimont</b> Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL     | Tél : +32 (0) 64 23 37 59 | Fax : +32 (0) 64 23 38 46 | Mail : <a href="mailto:sante-jolimont@helha.be">sante-jolimont@helha.be</a> |
| <b>HELHa Mouscron</b> Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON         | Tél : +32 (0) 69 89 05 10 | Fax : +32 (0) 69 89 05 12 | Mail : <a href="mailto:sante-tournai@helha.be">sante-tournai@helha.be</a>   |
| <b>HELHa Tournai - Salines</b> 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI | Tél : +32 (0) 69 89 05 10 | Fax : +32 (0) 69 89 05 12 | Mail : <a href="mailto:sante-tournai@helha.be">sante-tournai@helha.be</a>   |

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 201 Société et représentation professionnelle           |  |                 |             |
|--|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code  | PAIR2B01   | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code   | C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/<br>C/J/T/W/J/W/T/C/ ABI2010   |                 |             |
| Bloc   | 2B   | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS   | 3 C  | Volume horaire  | 36 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>HELHa Gilly</b><br><b>Valérie BORGNIET</b> ( <a href="mailto:borgnietv@helha.be">borgnietv@helha.be</a> )<br>Tessadite MANSOURI ( <a href="mailto:mansourit@helha.be">mansourit@helha.be</a> )<br><b>HELHa Jolimont</b><br><b>Céline HARVENGTC</b> ( <a href="mailto:harvengtc@helha.be">harvengtc@helha.be</a> )<br>Aurélie MAENE ( <a href="mailto:maenea@helha.be">maenea@helha.be</a> )<br>Julie VAN ROYE ( <a href="mailto:vanroyej@helha.be">vanroyej@helha.be</a> )<br>Anne SANTOPUOLI ( <a href="mailto:santopuolia@helha.be">santopuolia@helha.be</a> )<br><b>HELHa Mouscron</b><br><b>HELHa Tournai - Salines</b><br><b>Isabelle HOSPIED</b> ( <a href="mailto:hospiedi@helha.be">hospiedi@helha.be</a> )<br>Nadia LANGSBERG ( <a href="mailto:langsbergn@helha.be">langsbergn@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 30   |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français   |                 |             |

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette UE permet aux étudiants une prise de recul en terme d'identité professionnelle en références aux aspects juridiques de la profession.

#### **Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)**

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence OC1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- OC1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

Compétence OC2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- OC2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

#### **Acquis d'apprentissage visés**

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

## **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : PAIR2B15

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

|           |  |            |
|-----------|--|------------|
| PAIR2B01A | Aspects juridiques de la profession et représentation        | 12 h / 1 C |
| PAIR2B01B | AIP Démarche réflexive et développement professionnel et sém | 24 h / 2 C |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

|           |  |    |
|-----------|--|----|
| PAIR2B01A | Aspects juridiques de la profession et représentation        | 10 |
| PAIR2B01B | AIP Démarche réflexive et développement professionnel et sém | 20 |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

## **5. Cohérence pédagogique**

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Jolimont** Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL  
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Aspects juridiques de la profession et représentation             |  |                 |             |
|---|--|-----------------|-------------|
| Ancien Code   | 5_PAIR2B01A  | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code  | JABI2011   |                 |             |
| Bloc  | 2B   | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS  | 1 C  | Volume horaire  | 12 h        |
| Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants | <b>Aurélie MAENE</b> (maenea@helha.be)<br>Julie VAN ROYE (vanroyej@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération  | 10   |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                             | Français   |                 |             |

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Le cours vise à ce que l'étudiant reconnaissse son identité professionnelle et trouve sa place face, non seulement, aux autres professionnels de santé et ce, en référence à la législation professionnelle mais également à la société civile.

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

Cette activité de l'UE 201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

#### **Compétence de fin de formation**

##### **Compétence C 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

##### **Compétence C 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

#### **Acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement 201**

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

#### **Objectifs spécifiques / Acquis d'apprentissage de l'activité d'apprentissage**

- Analyser les rôles des différents intervenants de santé à partir de situations courantes de soins en référence à la législation professionnelle.

- Synthétiser les modalités de la formation infirmière telles que définies par la directive européenne

- Analyser les fonctions des différents organes de représentation de la profession et des associations professionnelles infirmières et des patients.

- À partir d'une situation de soin donnée, appliquer et argumenter la dite situation en référence aux textes de lois.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### **Contenu**

1. Différenciation des fonctions en art infirmier : AR n°78, liste d'actes

2. Interdisciplinarité : la loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé
3. Enseignement : évolution de la législation en Belgique et en Europe
4. Représentation : les associations professionnelles avec la description des organes de représentation et de surveillance de la profession (CFAI - CTAI - CNPP)
5. Commission Médicale Provinciale
6. Lois : relatives à l'euthanasie, l'interruption de grossesse, sur le prélèvement et la transplantation d'organes
7. Associations de patients : fonds d'indemnisation en cas d'aléa thérapeutique

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

### **Démarches d'apprentissage**

Cours magistral avec une participation active de l'étudiant

Mises en situations

Wooclap

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Exercices pratiques lors de chaque cours

### **Sources et références**

- Loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie
- Loi du 3 avril 1990 relative l'interruption de grossesse, modifiant les articles 348, 350, 351 et 352 du Code pénal et abrogeant l'article 353 du même Code
- Loi du 13 juin 1986 sur le prélèvement et la transplantation d'organes
- Loi du 10 mai 2015 coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé
- Directive européenne 2013/55/EU (2005/36/CE)
- Loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensab

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point

Portefeuille de lectures

cf. ConnectED

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit.

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

### **Pondérations**

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Exe       | 100 | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### ***Dispositions complémentaires***

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 10 points sur 20 dans la note globale de l'unité.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Jolimont** Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL  
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| AIP Démarche réflexive et développement professionnel et séminaire   |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Ancien Code  | 5_PAIR2B01B   | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code   | JABI2012  |                 |             |
| Bloc   | 2B  | Quadrimestre(s) | Q1Q2        |
| Crédits ECTS   | 2 C   | Volume horaire  | 24 h        |
| Coordonnées du <b>Titulaire</b><br>de l'activité et des intervenants | <b>Anne SANTOPUOLI</b> (santopuolia@helha.be)<br>Julie VAN ROYE (vanroyej@helha.be)<br>Céline HARVENGT (harvengtc@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération   | 20  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                                | Français  |                 |             |

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 201 : Société et représentation professionnelle

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

Cette activité de l'unité d'enseignement 201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

#### **Compétence de fin de formation**

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel).

#### **Acquis d'apprentissage de l'UE 201**

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### **Contenu**

- Analyse réflexive ;
  - Analyse réflexive à partir de situations professionnelles (éthique et interpellantes)
  - Analyse réflexive à partir de prestations professionnelles
  - Analyse réflexive des objectifs de stage
  - Démarche réflexive sur les EG
  - Analyse réflexive sur les simulations formatives du Q1
  - Analyse réflexive sur le développement professionnel en bloc 2
- Au cours de séances de titulariats en groupe et individuelles (sur RDV) :
  - Explications sur le règlement des études et des examens
  - Suivi personnalisé sur rendez-vous

- Explications sur les différentes évaluations (cours théoriques et stages)

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

### **Démarches d'apprentissage**

Séminaires et retours de stages travaillant les différentes fiches réflexives (Identité professionnelle, gestion des apprentissages, erreur grave, ...).

Partages et échanges questions/réponses

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Heures de travail personnel pour l'étudiant (6h) pour construire le portfolio

6 heures d'accompagnement au portfolio

La programmation des heures est progressive Q1 et Q2 pour permettre à l'étudiant une réflexivité tout au long des stages prévus en Q1 et Q2.

### **Sources et références**

Cf. ConnectED : Portefeuille de lectures

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents et consignes pour guider la démarche réflexive en ligne sur connectED

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Travail de synthèse écrit : Portfolio individuel (critères d'évaluation disponibles sur ConnectED)

La remise du portfolio nécessite la participation de l'étudiant à l'ensemble des modules de stages de l'année.

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

### **Pondérations**

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Tvs       | 100 | Tvs       | 100 |

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

La note de cette activité d'apprentissage intervient pour 10 points sur 20 dans la note globale de l'Unité d'enseignement.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).